

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD210

présenté par
Mme Clapot

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et un module relatif à la cybersécurité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis quelques années, les avis convergent pour affirmer que l'augmentation exponentielle des cyberattaques est la preuve d'une sous-protection généralisée de nos outils et nos pratiques numériques.

Un des enjeux majeurs de la réduction des impacts environnementaux du numérique est l'allongement de la durée de vie des terminaux. Or que ce soit à travers des applications malveillantes réduisant leurs performances, où des attaques bloquant les systèmes, l'insécurité numérique augmente la fréquence de remplacement des terminaux.

Ainsi, la cybersécurité doit être intégrée systématiquement aux formations des ingénieurs.